



**Association  
des Populations  
des Montagnes  
du Monde**

L'ASSOCIATION  
DES POPULATIONS  
DES MONTAGNES  
DU MONDE  
EN QUELQUES QUESTIONS



## Qui est à l'origine de la création de l'APMM ?

L'initiative de la création de l'APMM vient des associations d'élus de montagne de l'Europe (ANEM, UNCEM, AEM) qui étaient avec la ville de Chambéry à l'origine du Premier Forum Mondial tenu en juin 2000 dans cette ville. Lors de la séance finale, deux décisions de principe ont été prises : créer une organisation mondiale des populations de montagne – se retrouver à Quito (Equateur) en 2002. Les engagements ont été tenus : le 10 avril 2001 l'association a été créée à Paris par des élus, des représentants des territoires de montagne, ainsi que des ONG et des chercheurs engagés dans l'action auprès des populations de montagne ; en septembre 2002 se déroulera à Quito la seconde Rencontre des Populations de Montagne.

## Pour quels objectifs l'association a-t-elle été constituée ?

Les représentants de la montagne et leurs partenaires sont animés par deux motivations essentielles :

- organiser l'échange et la coopération entre les territoires de montagne de la planète, afin de mettre en commun moyens et expériences au profit de toute la communauté montagnarde ;
- doter la montagne d'une capacité d'expression indépendante en vue de faire reconnaître les enjeux qu'elle représente au plan mondial, faire entendre les préoccupations des populations de montagne et mieux prendre en compte leurs priorités de développement au niveau national et international.

## Quelles sont les positions que défend l'APMM ?

L'APMM se bat pour un développement équitable et durable de la montagne fondé notamment sur :

- la reconnaissance des droits et responsabilités des populations de montagne dans la conduite de leur développement et la gestion de leurs territoires ;
- un accès plus équitable aux biens sociaux, services et équipements, clés d'un développement qui permette une réduction forte des disparités dont souffre la montagne ;
- une gestion de grande qualité du milieu naturel afin de préserver toute sa richesse en termes de biodiversité, de ressources, de paysages ;
- un respect des identités, cultures et spécificités pour que celles-ci ne soient pas un facteur de rejet ou de marginalisation mais d'enrichissement de la société ;
- la mise en œuvre d'une forte solidarité territoriale et nationale dans la gestion locale.

## Quelles sont les actions engagées par l'APMM ?

### **1-L'organisation d'une rencontre mondiale des populations de montagne à Quito.**

Intervenant dans l'année internationale des montagnes, précédée de six Rencontres Régionales destinées à faciliter l'expression locale des problèmes, la rencontre de Quito a d'abord pour objet de confronter les réponses apportées dans les cinq continents aux grands enjeux de développement des montagnes et d'amorcer ou renforcer les coopérations et partenariats nord-sud ou sud-sud.

### **2-La définition des conditions d'un développement équitable et durable de la montagne.**

Les représentants des populations de montagne réunis au sein de l'APMM ont engagé une réflexion de fond sur l'avenir de la montagne et les meilleures voies de développement. Ils ont défini un "Projet pour un développement équitable et durable de la montagne". Ce projet est diffusé et soumis à discussion. Il sera débattu et adopté à Quito sous la forme d'une "Charte d'action des populations de montagne".

### **3-La prise en compte du point de vue des populations lors des grands rendez-vous de 2002.**

L'APMM prépare le sommet sur le développement durable de Johannesburg où elle compte montrer la diversité et l'ampleur des enjeux écologiques, sociaux, humains, culturels, économiques, patrimoniaux que représente la montagne au plan mondial, inciter les gouvernements à les prendre en compte dans leur globalité et faire connaître ses choix en matière de "développement équitable et durable". Elle sera présente également avec les mêmes intentions à Bishkek (Kirghizistan) en novembre 2002, où les Nations Unies réuniront un sommet sur la montagne qui sera l'occasion d'engager le dialogue avec les représentants des gouvernements et des organisations internationales.

### **4-Le lancement d'actions innovantes de coopération entre territoires de montagne.**

A l'occasion des Rencontres Régionales, de la Rencontre de Quito et d'autres manifestations, ou dans le cadre de mises en relations directes de collectivités de montagne, l'APMM cherche à promouvoir une coopération nord-sud et sud-sud. Cette voie d'une coopération sur des problématiques communes de montagne, où chacun apporte une expérience différente et complémentaire, semble très riche et très prometteuse. Ainsi, fin avril, se réuniront à Grenoble des villes des Andes et des Alpes sur le thème de la gestion de l'eau, qui doit se prolonger par des partenariats.

### **5-La recherche de nouvelles alliances.**

Les problèmes que pose la montagne ont une forte spécificité qui justifie une démarche particulière et autonome des populations de montagne. Mais d'autres territoires, d'autres pays, d'autres populations sont confrontées également dans des conditions difficiles aux défis de l'époque actuelle. Des alliances sont donc nécessaires pour éviter que les territoires ou les populations les plus fragiles ne soient déstabilisés par des phénomènes économiques ou des évolutions sociales trop violentes auxquels ils ne peuvent répondre. L'APMM a entrepris de nouer des partenariats avec des mouvements qui partagent ces préoccupations.

## Qui peut adhérer à l'APMM ?

L'APMM est composée de trois collèges :

- les représentants des collectivités ou communautés, ou des autres formes d'organisation politique locale des pays de montagne ;
- les représentants d'organisations de la société civile œuvrant pour les populations de montagne, ONG, groupements socioprofessionnels, etc ;
- les scientifiques, chercheurs ou experts qui travaillent aux côtés des populations de montagne.

Toutes les personnes appartenant à l'une de ces catégories peuvent faire partie de l'association sous réserve qu'elles adhèrent aux statuts de l'association et aux objectifs poursuivis par celle-ci et s'acquittent d'une cotisation. Les autres organismes ou institutions se voient offrir le statut d'associé ou d'observateur.

## Qui dirige l'association ?

L'APMM dispose d'un bureau provisoire désigné lors de son Assemblée générale constitutive le 10 avril 2001 à Paris. Les instances définitives de l'association seront installées lors de la réunion de Quito. Le Bureau est composé pour l'instant des représentants des associations d'élus ainsi que des ONG et des chercheurs les plus engagés dans ce projet. L'objectif est de constituer rapidement un véritable partenariat Nord-Sud dans la conduite de l'association.

## Comment est financée l'APMM ?

Lors de l'Assemblée Générale prévue à Quito le 20 septembre 2002, le mode de financement définitif sera arrêté. Pour l'instant, l'APMM fonctionne sur des contributions volontaires de ses adhérents. L'APMM est domiciliée à Paris au siège de l'ANEM qui fournit actuellement la logistique nécessaire à son fonctionnement. Pour les Rencontres Régionales et la Rencontre de Quito, des financements ont été sollicités auprès de divers organismes.



**Association  
des Populations  
des Montagnes  
du Monde**

**World Mountain People Association**

ANEM : Association Nationale des Elus de la Montagne  
UNCCEM : Unione Nazionale Comuni Comunita enti Montana  
AEM : Association européenne des élus de montagne

APMM - WMPA

B.P. 32308

75365 Paris Cedex 08 - France

Tél. : 33 1 45 22 14 16

Fax : 33 1 45 22 28 18

apmm-wmpa@wmpa-apmm.org

www.mountainpeople.org